



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction générale de
l'amélioration et de
la restauration
des milieux atmosphérique
et terrestre

167

DB36

Projet d'exploitation éventuelle d'une
mine et d'une usine de niobium à Oka

Oka

6211-08-002

Montréal, le 14 octobre 1980

Aqueduc municipal Oka (paroisse)
54, rue Ste-Thérèse, C.P. 38
Oka, Québec
JON LEO

A l'attention de: M. Pierre Quévillon, sec.-très.

Sujet: Concentration du radium 226
dans l'eau potable de
l'aqueduc

Monsieur,

Nous voulons confirmer par la présente la teneur de radium 226 dans l'eau de votre aqueduc suite au prélèvement effectué il y a quelque temps, soit en février 1979.

La concentration alors trouvée dans l'eau de votre aqueduc était < 1,0 picoCurie de radium 226 par litre d'eau. La concentration maximale admissible de ce radioélément qui se concentre dans les os comme le calcium est de 5 pCi/l. Cette valeur que nous utilisons comme limite supérieure pour la consommation humaine provient de l'EPA (Environment Protection Agency des E.-U.) tel que publié dans le Federal Register de 1976.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Marc Légaré, Ph. D.

Jean-Marc Légaré, Ph. D.
Chef de division de Radioprotection
Ministère de l'Environnement
5199 est, rue Sherbrooke (suite 3860)
Montréal, Québec, H1T 3X9
Tél.: 875-7543

c.c.: Jean A. Roy, directeur de l'A.R.M.A.T., M.E.Q.
Florent Poirier, directeur régional de MTL, M.E.Q.
Pierre Brisebois, ingénieur, M.E.Q.
Dr Réjean Paradis, D.S.C., Hôtel-Dieu de St-Jérôme

JML/me

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
LE MINISTRE

Québec, le 5 octobre 1980

Monsieur Yvon Bélair
Secrétaire-trésorier
Corporation du Comté de Deux-Montagnes
80, rue Principale
St-Joseph du Lac
Comté Deux-Montagnes (Québec)
JON 1MO

Objet: Résolutions numéros 63-80 et 64-80 adoptées
le 11 juin 1980 en rapport avec l'impact de
la Mine St-Laurence Colombium sur la santé
des résidents de la région d'Oka

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 24 juillet dernier, laquelle démontre une saine préoccupation de votre corporation à propos de la santé de la population du comté de Deux-Montagnes. La résolution mentionnée en titre a d'ailleurs suscité au sein de mon ministère et auprès d'autres intervenants impliqués dans ce dossier une série de consultations dont je voudrais vous faire part des principales conclusions.

En premier lieu, il importe de souligner qu'une exposition de la population d'Oka à partir de la mine St-Laurence Colombium est peu probable. En effet, le minerai extrait par la mine ne contenait que 0.03% d'uranium. Or, les programmes de surveillance de l'environnement minier ayant trait à la contamination radioactive sont prévus spécifiquement dans le cas d'exploitation de mines d'uranium où la concentration du minerai est beaucoup plus élevée.

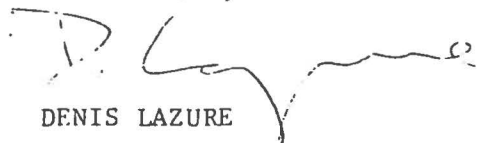
.... /2

Cependant, compte tenu de l'importance du problème soulevé dans votre résolution et des craintes qui peuvent persister dans votre population, je pense qu'une évaluation plus détaillée de l'impact de la mine St-Laurence Colombium est indiquée. Or une telle évaluation relève, pour le territoire de Deux-Montagnes, du département de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme. C'est donc dans cette perspective, qu'après consultation avec le docteur Réjean Paradis, directeur du département de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, je lui ai transmis le présent dossier. C'est lui qui en prendra charge et verra à ce que les études pertinentes soient faites. Il entrera en contact avec vous, étant d'ailleurs déjà impliqué conjointement avec l'Institut du Cancer de Montréal dans l'étude en cours sur l'état de santé des anciens travailleurs de la mine d'Oka.

Quant à notre deuxième réalisation, je demande aussi au docteur Paradis de voir à ce qu'une action soit entreprise pour répondre à votre demande.

Espérant avoir pu répondre à vos interrogations, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



DENIS LAZURE

DL/PL/ld

Notre référence: A-32,184

c.c.: Docteur Réjean Paradis, directeur, D.S.C. Hôtel-Dieu
de St-Jérôme